

4MOD TECHNOLOGY
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES
501 537 500 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 91 648,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 91 648,94 euros

Un prélèvement sur le compte « Autres réserves » 308 351,06 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 400 000,00 euros

À titre de dividende global à l'Associée Unique..... 400 000,00 euros
Soit 80,00 euros par action

Le compte « Autres réserves » s'élève ainsi à 3 964 101,34 euros.

Les capitaux propres de la Société sont de 4 741 788,90 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Acte sous signature électronique via la plate-forme DocuSign®, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Certifié conforme
La Présidente

Signé par :
 **Laurent STEPHAN**
674C320D00C7409...

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	1 684 619	1 180 573	504 047	336 421
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	294 624	190 470	104 153	149 426
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	8 531	6 003	2 528	5 371
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	367 885		367 885	491 011
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	380 073	364 189	15 884	23 996
	Autres immobilisations corporelles	350 826	275 278	75 548	70 404
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	46 155	46 155		
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	201 796		201 796	201 796
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	21 170		21 170	16 770
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 355 679	2 062 668	1 293 010	1 295 195
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	3 549 272		3 549 272	2 297 056
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 537 034	594 404	3 942 630	3 965 047
	Autres créances	1 009 884	85 464	924 420	1 016 128
	Charges constatées d'avance	427 870		427 870	270 441
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	300 542		300 542	
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 429 552		1 429 552	2 258 677
	Total de l'actif circulant (IV)	11 254 154	679 868	10 574 286	9 807 348
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation	38 095		38 095	22 499
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		14 647 928	2 742 536	11 905 392	11 125 042
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à moins d'un an				5 974 788	5 799 908

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 50 000)	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 272 452	4 457 884
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	91 649	314 568
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	722 688	306 709
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	5 141 789	5 134 161
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	3 166 507	2 036 742
	Emprunts et dettes financières divers (2)	539 235	775 702
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	513 717	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 177 740	2 325 652
	Dettes fiscales et sociales	266 259	282 058
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	88 261	476 841
	Produits constatés d'avance		37 782
	Total des dettes (1)	6 751 718	5 934 778
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	11 885	56 103
	TOTAL PASSIF	11 905 392	11 125 042
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		4 245 896	4 224 682
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 089 281	12 882 787	13 972 068	14 934 717
	Montant net du chiffre d'affaires	1 089 281	12 882 787	13 972 068	14 934 717
	Production stockée				
	Production immobilisée			189 409	171 299
	Subventions			80 295	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				313 278
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			21 266	1 924
	Total des produits d'exploitation			14 263 037	15 421 217
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks			(1 252 216)	884 244
	Autres achats et charges externes (1)			12 463 463	11 568 384
	Impôts, taxes et versements assimilés			40 361	44 765
	Salaires			1 632 218	1 580 559
	Cotisations sociales			688 310	621 733
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			332 486	284 345
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			129 210	
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			4 663	320 244
	Total des charges d'exploitation			14 038 494	15 304 274
RESULTAT D'EXPLOITATION				224 544	116 943
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			224 544	116 943
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		26 004	8 991
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change		284 015	217 641
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			310 019	226 632
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 365	
	Intérêts et charges assimilées (3)		78 599	92 356
	Différences négatives de change		525 227	147 572
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières		606 192	239 929
RESULTAT FINANCIER			(296 173)	(13 297)
RESULTAT COURANT avant impôts			(71 629)	103 647
	Produits exceptionnels			13 969
	Charges exceptionnelles			4 522
RESULTAT EXCEPTIONNEL				9 447
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			(163 278)	(201 475)
Total des produits			14 573 056	15 661 818
Total des charges			14 481 408	15 347 250
BENEFICE OU PERTE			91 649	314 568
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 905 392 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **14 573 056 euros** et un total **charges** de **14 481 408 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **91 649 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la société applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel.

Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.

- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a opté pour la comptabilisation à l'actif de ses coûts de développement éligibles.

Les coûts de développement des projets engagés sont comptabilisés en immobilisation, dès lors qu'ils répondent aux critères suivants :

- Projets nettement individualisés
- Ayant de sérieuses chances de réussite technique
- Ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale

L'amortissement des dépenses activées est pratiqué à compter du début de l'utilisation des résultats des développements.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Écarts de conversion sur éléments monétaires en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées en comptabilité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. En fin d'exercice, les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de clôture. Les différences de conversion résultant de cette réévaluation sont comptabilisées au bilan : en "écart de conversion actif" lorsqu'il s'agit de pertes de change latentes et en "écart de conversion passif" lorsqu'il s'agit de gains de change latents.

Les écarts de conversion constatés au titre de l'exercice concernent principalement des

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

éléments monétaires en devises, à savoir :

- ? des créances commerciales sur des clients situés à l'étranger ;
- ? des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation libellées en devises ;
- ? des dettes et créances financières libellées en devises ;
- ? le cas échéant, des disponibilités en devises figurant en trésorerie.

Ces écarts correspondent à la différence entre la valeur en euros de ces éléments monétaires au cours historique (cours à la date de la transaction ou, le cas échéant, au cours de la couverture) et leur valeur en euros au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont constatées au résultat en fonction des dépenses engagées pour la réalisation du projet subventionné.

Engagements retraite :

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Ils ne sont pas comptabilisés au passif de la société et ont été estimés selon la méthode ANC2021.

Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des salariés avec les éléments suivants :

- Départ à la retraite à 62 ans à l'initiative du salarié
- Taux de mortalité issu de la table de mortalité réglementaire INSEE 2022-2024 - données prov.
- Convention collective de l'entreprise : Bureaux d'études techniques (Syntec)
- Taux de progression salariale : 2%
- Taux de rotation : 5 %
- Taux de charges sociales patronales : 39 %
- Taux d'actualisation : 3.96 %

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués 63 469 €.

Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 9500 € H.T. Rien a été facturé au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)

Filiales :

Les titres de participation liés aux filiales détenues à 100% :

- 4 MOD APAC (HONG-KONG)
 - 4 MOD TECHNOLOGY INCORPORATION (ETATS UNIS)
- font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 %.

Evenements principaux de l'exercice :

Un crédit d'impôt recherche est comptabilisé au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 155 598 €.

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	10,0000	50 000,00

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		9	
	Cadres et ingénieurs		16	
	Autres catégories			
	TOTAL		25	

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnés

Engagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

CIC - Nantissement du fonds de commerce
BPGO - Nantissement du fonds de commerce
SG - Nantissement du fonds de commerce

656 786
305 537
975 000
1 937 323

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

1 937 323

(1) Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement	1 290 041		394 578			1 684 619
	Autres immobilisations incorporelles	821 126			123 126	26 960	671 040
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 111 167		394 578	123 126	26 960	2 355 659
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	377 812		10 961		8 700	380 073
	Instal., agencement, aménagement divers	203 183		681			203 864
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	114 134		42 808		9 980	146 962
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	695 128		54 450		18 680	730 898
FINANCIERES	Participations	46 155					46 155
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	201 796					201 796
	Prêts et autres immobilisations financières	16 770		4 400			21 170
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	264 721		4 400			269 121
TOTAL		3 071 017		453 428	123 126	45 640	3 355 679

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement			953 620	257 497	30 545	1 180 573
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			175 318	48 116	26 960	196 474
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 128 938	305 613	57 505	1 377 046
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			353 816	19 073	8 700	364 189
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			172 534	11 242		183 776
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			74 379	27 103	9 980	91 502
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			600 728	57 418	18 680	639 467
TOTAL				1 729 667	363 031	76 185	2 016 513

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	46 155			46 155
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	465 194	129 210		594 404
TOTAL GENERAL	Autres	83 098	2 365		85 464
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	594 448	131 575		726 023
TOTAL GENERAL		594 448	131 575		726 023
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			129 210 2 365		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	21 170		21 170
	Clients douteux ou litigieux	671 519	671 519	
	Autres créances clients	3 865 515	3 865 515	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	222 846	222 846	
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 957	19 957	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	85 464	85 464	
	Débiteurs divers	681 617	681 617	
	Charges constatées d'avance	427 870	427 870	
	TOTAL DES CREANCES	5 995 958	5 974 788	21 170
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	662 309	662 309		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 504 198	512 093	1 714 594	277 511
	Emprunts et dettes financières divers	180 998	180 998		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 177 740	2 177 740		
	Personnel et comptes rattachés	93 547	93 547		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 448	115 448		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	46 822	46 822		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 443	10 443		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	358 237	358 237		
	Autres dettes	88 261	88 261		
	TOTAL DES DETTES	6 238 001	4 245 896	1 714 594	277 511
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	975 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	507 544			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	3 549 272	2 297 056	1 252 216	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	3 549 272	2 297 056	1 252 216	
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	3 549 272	2 297 056	1 252 216	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		239 778
Autres créances clients FACTURES A ETABLIR	239 778	239 778

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		148 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	19 854	19 854
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CONGES PAYES</i> <i>CHARGES / CONGES A PAYER</i>	91 016 37 680	128 696

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	427 870	270 441	157 429	58,21
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	427 870	270 441	157 429	58,21

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

SAS 4MOD TECHNOLOGY4 Rue de la Cornouaille
44300 NANTES**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la SAS 4MOD TECHNOLOGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4MOD TECHNOLOGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application, par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 15 juin 2026



SARL MEUNIER
Commissaire aux comptes
Représentée par **Stéphane Meunier**